

Appel à projets
Mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés
Présentation synthétique du projet

Localisation du projet : **Seine-et-Marne**

Nom du projet : **SANTE MENTALE ET MAINTIEN DANS LES LIEUX**

Statut et nom du ou des porteur(s) du projet : **LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE**

Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis :

1. Contexte

Depuis de nombreuses années, La Résidence Urbaine de France est confrontée à la présence dans ses ensembles immobiliers de locataires présentant des troubles de comportement chroniques. Se trouvant dans l'impossibilité d'y répondre seule, elle juge nécessaire de mettre en place un dispositif innovant permettant d'accompagner ces personnes ou ménages en situation de détresse psychique.

Les acteurs de santé publique s'entendent pour qualifier ainsi un large spectre d'interventions : médicales, sanitaires, sociales, relationnelles ... qui vont de la prise en charge de personnes atteintes de déficiences intellectuelles, de maladies mentales caractérisées en psychiatrie, ou encore de troubles mentaux induits ou associés à la précarité et l'exclusion, à des situations personnelles de rupture, de stress ou d'isolement. La notion de santé mentale regroupe ces situations diverses, pas toujours stables, parmi lesquelles les spécialistes distinguent les troubles mentaux caractérisés d'une part, et la souffrance psychique d'autre part.

Ce projet s'appuie sur les difficultés que nous rencontrons à caractériser seuls ces situations et à mobiliser seuls les dispositifs existants.

2. Objectif du projet

Comment permettre le maintien des personnes en souffrances psychiques dans le logement social ?

Les principales problématiques auxquelles nous devons faire face :

- L'entrée en contact avec les familles
- L'identification des maladies
- L'identification des professionnels susceptibles d'être sollicités
- L'identification des partenaires (collectivités, associations, etc...)
- ☛ La détermination des mesures à prendre et des actions à mener

Pour répondre à ces problématiques, La Résidence Urbaine de France et les associations Empreintes et SOS Solidarités, opérateurs FSL, ASLL et AVDL et spécialistes de l'intermédiation locative, se sont ainsi rapprochées afin de mettre en œuvre un projet permettant de développer un accompagnement de ces personnes ou familles pour les maintenir dans leur logement. Selon les situations et les diagnostics établis par les professionnels, il pourra être envisagé de les orienter vers un relogement dans une structure adaptée.

3. Descriptif du projet

Publics cibles du projet

Nombre de ménages accompagnés : **10 personnes par an, soit 30 sur la durée du projet**

- | | |
|--------------------------------------------------------|------------|
| - Ménages éligibles au DALO | NON |
| - ou des accords collectifs | NON |
| - ou relevant globalement des publics cibles du PDALPD | OUI |

Caractéristiques des publics cibles (typologie des ménages, problématiques rencontrées, ressources) :

- Les locataires causant des troubles de jouissance
- Les locataires dangereux et agressifs
- Les locataires suivis par les services médico-sociaux
- Les locataires connaissant des problèmes d'addictions
- Les locataires en situation d'isolement

L'orientation des personnes concernées pourra se faire à l'initiative de La Résidence Urbaine de France, d'une assistante sociale de secteur ou d'un centre médical.

Modalités de mobilisation des logements

Mobilisation de logements existants sans aménagement	: OUI
Nombre de logements	: 10 logements
Typologie des logements	: Indifférent

A priori, nous ne mobiliserons pas de nouveaux logements, SAUF à procéder pour certaines familles à des changements de logements

Localisation de l'offre de logements accompagnés :

Le patrimoine de la Résidence Urbaine de France sur le département de Seine-et-Marne s'élève à 6 500 logements (au 31/12/2014) répartis sur 56 communes.

Accompagnement

Modalités d'accompagnement :

A l'issue d'une évaluation établie par la Chargée d'Accompagnement Social de La Résidence Urbaine de France, le groupement d'associations SOS Solidarités et Empreintes sera sollicité pour se rapprocher de nos locataires afin d'établir un diagnostic complet.

Ce diagnostic débouchera alors sur la détermination d'un accompagnement plus complet avec une sollicitation des professionnels de la santé qui auront été identifiés comme pouvant répondre aux problématiques de la personne ou de la famille.

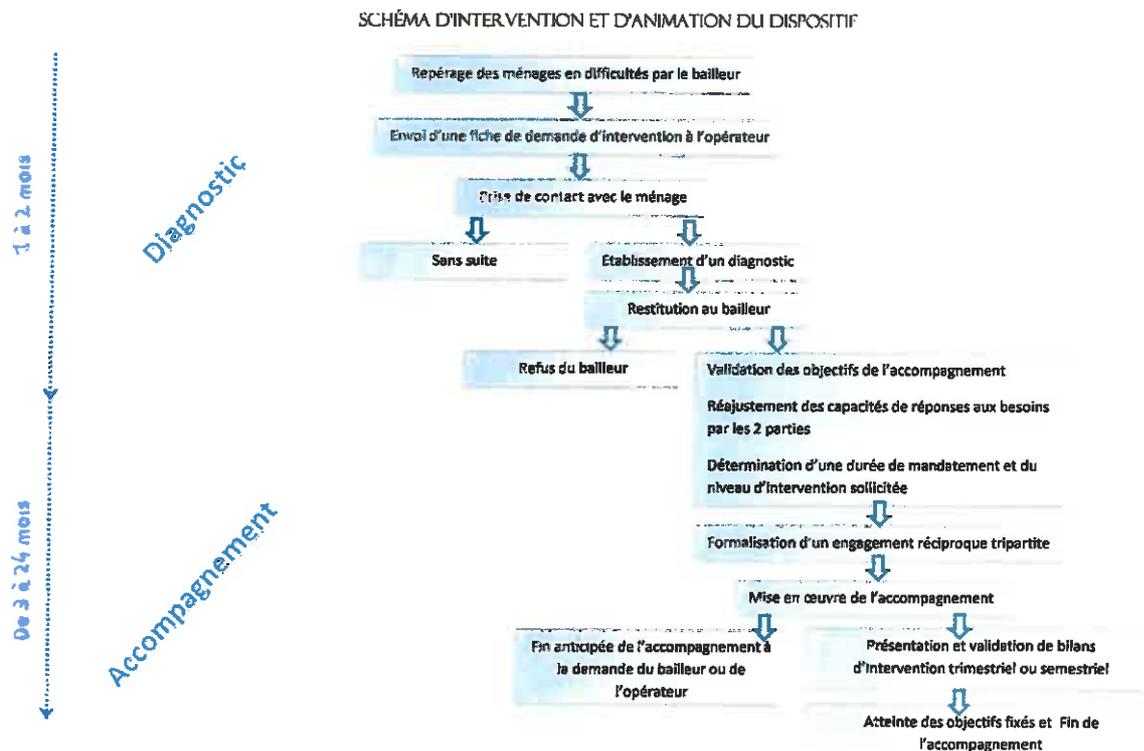
De façon partagée, et avec l'adhésion de la famille, une orientation vers les structures et les dispositifs adaptés pourra être déterminée.

Si La Résidence Urbaine de France se trouve dans l'impossibilité d'entrer en contact avec les personnes concernées, le groupement d'associations SOS Solidarités et Empreintes devra aller au-devant du locataire.

Un bilan régulier, en présence de la famille, et partagé entre le groupement d'associations SOS Solidarités-Empreintes et la Résidence Urbaine de France sera réalisé sur l'évolution de chaque situation afin d'adapter si nécessaire les actions d'accompagnement.

Le schéma ci-dessous décrit les acteurs et les différentes étapes du projet :

10 000 LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS : UNE COMPLÉMENTARITÉ BAILLEUR-ASSOCIATION POUR LES MÉNAGES EN DIFFICULTÉS



Partenariat

Les différents partenaires exerceront les missions suivantes dans le cadre du partenariat interbailleurs :

- Pour La Résidence Urbaine de France :
 - o Le repérage des locataires ciblés
 - o Les évaluations sociales par les Chargées d'Accompagnement Social
 - o Le signalement aux associations
 - o Le suivi et la coordination du projet

- Pour le groupement d'associations Empreintes et SOS Solidarités
 - o Le diagnostic social et les préconisations d'accompagnement
 - o L'accompagnement social
 - o L'établissement des outils de suivi
 - o L'élaboration de bilans d'accompagnement et un rendu intermédiaire

Un comité technique se tiendra chaque trimestre en interbailleurs. Il réunira :

- Les pilotes du projet de chaque bailleur (La Responsable Administratif pour La RUF)
- Les opérationnels de chaque bailleur (les chargées d'Accompagnement Social pour la RUF)
- Un représentant des associations Empreintes et SOS Solidarités

Un comité de pilotage interbailleurs se tiendra chaque année en vue de valider les orientations du comité technique et de réaliser un bilan de l'année écoulée. Il réunira :

- Les membres du comité technique
- Les Directeurs de chaque bailleur (La Directrice Générale pour La Résidence Urbaine de France)

BUDGET DU PROJET

Dépenses 2015

- Diagnostic - Accompagnement pour les 10 familles de la RUF : 29 444 €
(base de calcul 53 000 €/an/ETP pour 18 familles)
- Ingénierie RUF : 20 000 € / an pour les 10 familles (5% ETP Responsable Administratif et 25% ETP Chargée d'Accompagnement Social)

Dépenses 2016

- Diagnostic - Accompagnement pour les 10 familles de la RUF 29 444 €
(base de calcul 53 000 €/an/ETP pour 18 familles)
- Ingénierie RUF : 20 000 € / an pour les 10 familles (5% ETP Responsable Administratif et 25% ETP Chargée d'Accompagnement Social)

Dépenses 2017

- Diagnostic - Accompagnement pour les 10 familles de la RUF : 29 444 €
(base de calcul 53 000 €/an/ETP pour 18 familles)
- Ingénierie RUF : 20 000 € / an pour les 10 familles (5% ETP Responsable Administratif et 25% ETP Chargée d'Accompagnement Social)

Soit un budget global pour le projet sur 3 ans de 148 332 €

Inscription de la démarche dans la durée

Les engagements pris par les porteurs du projet portent sur une durée de 3 ans.

Avis du service départemental en charge des politiques sociales du logement (DDCS ou DDT) :

Pertinence du projet au regard des objectifs visés par l'appel à projets : champ libre

Caractère reproductible de la démarche : Faible Moyen Fort

Conditions jugées nécessaires :

Avis global formulé par le niveau régional Favorable Défavorable
(DREAL en collaboration avec DRJSCS) :

Sandrine ESPIAU
Directrice Générale